Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261120-2026-54-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2026

2026-54

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt novembre 2026 à 18h, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi à la Maison de la Nature d'Aleria, sur convocation du Président, Anthony Alessandrini, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : VENDREDI 13/11/2026	Date d'affichage : 26/11/2026

Membres en exercice : 40	Membres présents : 25
Procurations : 5	Nombre de votes : 30
Pour : 21	Contre : 0
Abstention : 9	Ne se prononce pas : 0

MEMBRES PRESENTS : ALESSANDRINI Anthony – AMATE MASSE Muriel – BALDOVINI Anthony – BIAGGIONI Jean-Luc – BUSSETTA Jean-Yves – CALENDINI Isabelle – CASANOVA André – CHEYNET Patrick – CLET-DAVID HOULLIER Pascale – DURASTANTI Francis – GIACOBBI Marc – GIACOBETTI Stéphane – GIUGANTI Alexandre – GIULY Martin – GRISCELLI Claire – LUCIANI Dominique – LUCIANI Jean-Emmanuel – MANENTI Grégory – MARCHETTI Laurent – MARCHIONI Patrick – MATEOS-PANTALACCI Marie-Paule – MEDORI Séverin – PAOLACCI Jean-Toussaint – PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne – POITAU PAOLINI Ivan

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES: ANGELI Corinne (pouvoir à BIAGGIONI Jean-Luc) – DE LA MATA Clara (pouvoir à PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne) – LESCHI Jean-Christophe (pouvoir à CLET-DAVID HOULLIER Pascale) - PIRAS Marie-Antoinette (pouvoir à BALDOVINI Antony) – SANTELLI Jean-Baptiste (pouvoir à ALESSANDRINI Anthony)

MEMBRES ABSENTS : CASTELLANI Jean-Charles – DOMPIETRINI Pierre-François – MAURIZI Pancrace – ORSUCCI Christian – PALMIERI Michel - PAOLI Jean-François – PIETRI-FILIPPI Ghislaine – PISCHEDDA Bastien – TADDEI Laurence – VANNUCCI Bernard

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR POUR LE MANDAT 2026-2032

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEDORI Séverin, membre du Conseil Communautaire, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-8, L. 5211-1 et L. 5211-2 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261120-2026-54-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2026

VU la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « loi 3DS », notamment son article 170 ;

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 relatifs à la publicité, à l'entrée en vigueur et à la conservation des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements ;

VU le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles ;

VU la délibération n° 2021-09 du 16 avril 2021 approuvant le règlement intérieur du Conseil communautaire pour le mandat 2020-2026 ;

VU le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 24 avril 2026, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président ;

VU la délibération n° 2026-48 du 9 octobre 2026 portant modification de l'article 20 du règlement intérieur relatif à l'enregistrement sonore des séances ;

VU le guide « Installation du conseil communautaire » de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, mis à jour au 26 février 2026, utilisé comme documentation de référence pour l'actualisation du règlement ;

VU le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif à la gestion de la Communauté de communes de l'Oriente pour les exercices 2019 et suivants, présenté au Conseil communautaire lors de sa séance du 13 juin 2026 ;

VU le projet de règlement intérieur du Conseil communautaire pour le mandat 2026-2032, joint en annexe à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT la nécessité de préciser les modalités de consultation des projets de contrats et marchés, de présentation des questions orales et d'organisation des réunions en visioconférence ;

CONSIDÉRANT que le Conseil communautaire doit établir son règlement intérieur à la suite de son renouvellement ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'actualiser les règles de fonctionnement de l'assemblée au regard des évolutions législatives et réglementaires, notamment en matière de visioconférence, d'information des élus, de publicité des actes et de tenue des procès-verbaux ;

CONSIDÉRANT que l'article 20 a déjà été modifié par la délibération n° 2026-48 du 9 octobre 2026 et que sa rédaction approuvée est reprise dans le règlement intérieur annexé ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter un texte consolidé pour le mandat 2026-2032 ;

CONSIDÉRANT les observations formulées par la Chambre régionale des comptes de Corse concernant notamment le fonctionnement des instances communautaires, la formalisation des procès-verbaux, l'information des élus et la traçabilité des travaux des instances consultatives ;

CONSIDÉRANT que l'actualisation du règlement intérieur permet de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil communautaire et de ses instances, tout en contribuant à la prise en compte des observations précitées ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261120-2026-54-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2026

2026-54

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR POUR LE MANDAT 2026-2032

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
ALESSANDRINI Anthony	X					
AMATE MASSE Muriel	X					
ANGELI Corinne	X				BIAGGIONI Jean-Luc	
BALDOVINI Antony			X			
BIAGGIONI Jean-Luc	X					
BUSSETA Jean-Yves	X					
CALENDINI Isabelle	X					
CASANOVA André	X					
CASTELLANI Jean-Charles						
CHEYNET Patrick			X			
CLET-DAVID HOULLIER Pascale			X			
DE LA MATA Clara			X		RAMAZOTTI Jeanne	
DOMPIETRINI Pierre-François						
DURASTANTI Francis	X					
GIACOBBI Marc	X					
GIACOBETTI Stéphane	X					
GIUGANTI Alexandre	X					
GIULY Martin	X					
GRISCELLI Claire	X					

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261120-2026-54-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2026

2026-54

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR POUR LE MANDAT 2026-2032

NOMS & PRENOMS	*POUR*	*CONTRE*	*ABST*	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
LESCHI Jean-Christophe			X		Pascale Houllier CLETDAVID MIGOZZI	
LUCIANI Dominique	X					
LUCIANI Jean-Emmanuel			X			
MANENTI Grégory			X			
MARCHETTI Laurent	X					
MARCHIONI Patrick	X					
MATEOS-PANTALACCI Marie-Paule	X					
MAURIZI Pancrace						
MEDORI Séverin	X					
ORSUCCI Christian						
PALMIERI Michel						
PAOLACCI Jean-Toussaint	X					
PAOLI Jean-François						
PIETRI FILIPPI Ghislaine						
PIRAS Marie-Antoinette			X		BALDOVINI A.	
PISCHEDDA Bastien						
PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne			X			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261120-2026-54-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2026

2026-54

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR POUR LE MANDAT 2026-2032

NOMS & PRENOMS	*POUR*	*CONTRE*	*ABST*	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
POITEAU PAOLINI Ivan	X					
SANTELLI Jean-Baptiste	X				ALESSANDRINI	
TADDEI Laurence						
VANNUCCI Bernard						

NOMBRE DE VOTANTS :			
POUR :	CONTRE :	NULS :	ABS :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus,

Le Président,

ANTHONY ALESSANDRINI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ORTA